

« Un terrain de camping est un lieu de vie en communauté qui nécessite de nombreuses heures d'entretien merci de respecter le travail des personnes qui s'en occupent. »

Toute personne devant séjourner au moins une nuit sur le terrain de camping doit au préalable présenter au propriétaire ou son représentant ses pièces d'identité officielles et remplir les formalités exigées par le Code Pénal. Cette personne doit indiquer la durée de son séjour, le nombre de personnes et d'animaux séjournant sur l'emplacement ou le locatif affecté.

A -LOCATION MOBIL HOMES

Descriptif : Tous les mobil homes sont équipés de salle de douche et wc séparés. Sont fournis la vaisselle, les couettes et les oreillers. LES PRIX « LOCATION MOBIL HOME » COMPRENNENT L'EAU, L'ELECTRICITE, LE GAZ AINSI QUE LE STATIONNEMENT D'UN SEUL VEHICULE SUR L'EMPLACEMENT, **LES TOILES DE TENTES NE SONT PAS ADMISES SUR UNE PARCELLE MOBIL HOME** elles sont implantées sur un emplacement camping loué à cet effet (voir tarif emplacement camping).

Les couettes et oreillers sont fournis vous devez amener vos draps, housses de couettes et taies d'oreillers (60x60), torchons de vaisselle, linge de toilette.

NOUVEAU ET IMPORTANT : Tous nos matelas et oreillers sont équipés de HOUSSES POLYURETHANE pour un plus grand confort et une hygiène parfaite. **Merci de ne rien poser sur les lits avant de les avoir équipés de vos draps !** (si ces housses sont tâchées ou endommagées elles vous seront facturées à votre départ).

*Chaque locatif disposant d'un étendoir, IL EST INTERDIT DE FIXER DES CORDES A LINGE SUR LES ARBRES (réservé aux campeurs).

QUESTIONS PRATIQUES : ARRIVEE A PARTIR DE 15H00 jusqu'à 19H00 DEPART 10H00.

HAUTE SAISON LOCATION MOBIL HOME, UNIQUEMENT A LA SEMAINE DU SAMEDI AU SAMEDI

CAUTION : Un chèque de caution 400.00€ pour le locatif et un autre de 50€ caution ménage seront déposés et restitués après inventaire OU au maximum dans un délai de 2 mois (envoi par courrier).

Tout matériel manquant ou cassé fera l'objet d'une indemnisation au profit du camping et pourra être directement déduite sur la caution dans ce cas le solde vous serait retourné par courrier dans un délai de deux mois maximum (délai légal).

Les hébergements sont loués dans la plus stricte propreté et devront être rendus dans le même état c'est-à-dire entièrement nettoyés (y compris la vaisselle, frigo, sanitaires, miroirs sols...)

Vous devez veiller à ne pas laisser de nourriture dans les placards, ni dans les poubelles.

Si l'état n'était pas satisfaisant, la caution ménage de 50€ ne serait pas restituée.

* le locatif doit être vide et propre, les couettes et oreillers rendus propres !

* Le frigo doit être arrêté et dégivré LA VEILLE, les sols secs, ne pas toucher au chauffe-eau.

DEPART : Si vous quitter votre location avant la date de fin de séjour quelle qu'en soit la raison, aucun remboursement ne sera accordé, vous devrez avertir la direction la veille du départ.

De même vous devrez prévenir (la veille au minimum) si vous souhaitez partir avant 9h00 le matin afin d'organiser les inventaires qui se font à votre départ. **AUCUN DEPART AVANT 7H30.**

B -LOCATION EMLACEMENT : Les emplacements sont loués à la nuit et libérés avant 11H00 le matin, tout dépassement donnera lieu à la facturation d'une nuit supplémentaire.

Chaque parcelle, d'une surface d'environ 100m2 plus ou moins ombragée, accueille une caravane, un camping-car ou une toile de tente avec 1 seul véhicule et un maximum de 6 personnes.

Nous tolérons un igloo supplémentaire sans augmentation de prix à conditions qu'il ne puisse accueillir qu'une ou deux personnes. Les véhicules supplémentaires stationnent sur le parking (payant à l'intérieur) (autos, remorque, moto...) ou reste à l'extérieur sans pouvoir circuler dans le camping.

- Tous les emplacements ont accès à l'électricité maximum 16 ampères, PRISES EUROPEENNES BLEUES NECESSAIRES AU RACCORDEMENT. Vous pourrez en acheter une sur place dans notre boutique (merci de le préciser sur votre formulaire de réservation). Prévoir une rallonge électrique.

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain (tente, caravane) seuls les mobil homes des résidents ou autres hébergements appartenant au camping sont autorisés, sauf accord écrit des gérants. Merci de ne pas accrocher de fils à linge sur les jeunes arbres.

SANITAIRES :

Les sanitaires sont en accès libre, toilettes et douches chaudes. A votre disposition un espace plonge pour la vaisselle, une table à langer pour les bébés, deux bacs à linge et 2 machines à laver 5 et 16 kg (jetons et éco dose lessive en vente à la boutique) Après utilisation les lieux doivent être nettoyés pour le bien-être de chacun. Les chaussures ne sont pas admises dans les douches !

TOUTES PERIODES :

Chaque emplacement est délimité par des arbres, il n'est pas possible d'utiliser une autre parcelle, ni pour mettre du matériel (tables, chaises, vélos...) ni pour garer son véhicule. L'ensemble doit se trouver dans la limite de la parcelle louée soit environ 100m², y compris les ficelles d'encrage des toiles de tente. Aucun déchet ne doit rester sur la parcelle.

C-ACCES PISCINE :

HORAIRES D'OUVERTURE : 10H00 - 20H00.

LES SHORTS DE BAIN NE SONT PAS ADMIS

(pas mesure d'hygiène) maillot de bain ou boxer pour les garçons OBLIGATOIRES, ils ne doivent servir qu'à cet usage ! Les enfants de moins de 12 ans devront être accompagnés par un adulte (majeur) dans l'enceinte de la piscine et ne seront jamais laissés seuls.

PISCINE NON SURVEILLEE !

De même nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de manger, boire ou fumer dans l'espace baignade, des tables et des chaises sont à votre disposition à l'extérieur du bassin, vous pouvez donc les utiliser.

* **Les chaussures sont déposées dans les casiers** à l'entrée de l'espace piscine !

* Un panneau officiel réglementant les piscines communes est apposé sur le mur extérieur et vous rappelle les règles de bonne conduite en vigueur, merci d'en prendre connaissance et de vous y conformer, afin de permettre à chacun de profiter au mieux d'un lieu de détente et de loisirs propre et agréable. Si vous sortez de l'espace vous ne devez pas laisser vos serviettes, sacs ou autres objets sur les baignades de soleil afin que d'autres puissent en profiter.

Le matériel (chaises longues...) est mis à votre disposition gratuitement, nous vous remercions d'en prendre soin. TOUTE DEGRADATION DONNERAIT LIEU A UN REMBOURSEMENT IMMEDIAT AU PROFIT DU CAMPING...

D-NOS AMIS LES CHIENS :

ILS SONT TOLERES sous certaines conditions **PAS DE DIVAGATION, TENUE EN LAISSE OBLIGATOIRE**, leurs besoins doivent se faire à l'extérieur du camping, pour tout incident de parcours, vous êtes tenus de ramasser, il faut donc vous munir de petits sacs réservés à cet effet.

A l'intérieur des locatifs, ils ne dorment pas sur les lits ni sur les banquettes. En aucun cas vos animaux de compagnie ne doivent rester seuls dans les mobil homes ou à l'extérieur même attachés.

De même sur les espaces camping ils doivent être attachés et ne pas rester seuls.

Votre animal doit être à jour de vaccinations et vous devez pouvoir fournir son carnet européen. NON ADMIS les chiens de catégories 1 et 2 ou classés comme dangereux.

Les chiens ne sont pas autorisés sur les aires de jeux, à la piscine ou sur les espaces voisins de votre parcelle.

E-CIRCULATION A L'INTERIEUR DU CAMPING :

HORAIRES DE CIRCULATION : 7H30 22H00

(JUILLET ET AOUT)

7H30 23H00

En dehors de ces horaires les véhicules NE SONT PAS AUTORISES A CIRCULER A L'INTERIEUR DU CAMPING, le portail est fermé, des places de stationnements se trouvant à l'extérieur peuvent être utilisées gratuitement. Seuls les piétons peuvent entrer et sortir en dehors de ces heures. Aucune dérogation ne sera accordée merci de votre compréhension et de prendre vos dispositions.

Par mesure de sécurité, la circulation à l'intérieur du camping est limitée à 10km/h, un sens de circulation est mis en place afin d'éviter tout accident, chacun doit emprunter les chemins dans le bon sens (suivre les panneaux en place) qu'il soit en véhicule motorisé ou vélo (informez vos enfants).

* DE MEME SI **VOUS ETES PIETONS** NOUS VOUS DEMANDONS DE **RESPECTER L'INTIMITE DE CHACUN** ET DE **NE PAS TRAVERSER LES PARCELLES CAMPEURS OU MOBIL HOMES**, MERCI D'UTILISER LES CHEMINS.

F-AIRES DE JEUX :

L'aire de jeux avec mur d'escalade, balançoire et toboggan est réservée aux enfants de **MOINS DE 12 ANS** et **SOUS LA SEULE RESPONSABILITE DES PARENTS**, nous ne serions être tenus responsables en cas d'accident. Par sécurité préférez les jeux de boules en plastique pour la pétanque avec les plus petits ! (vous pouvez les trouver en vente à la boutique).

***JEUX de ballons, raquettes...** Un terrain multisport étant réservé à ce genre de jeux, il n'est pas possible de les utiliser à proximité des installations (sanitaires, mobil homes ou espaces camping) afin de conserver la tranquillité de chacun. **AUCUN JEU VIOLENT OU GENANT NE PEUT ETRE TOLERE.**

G-POUBELLES ET RECYCLAGE :

Ne laissez pas vos poubelles même fermées à l'extérieur de votre hébergement ou toile de tente, les chats ou chiens s'en chargeraient !

Les poubelles ménagères et containers à verres, plastiques, cartons... se trouvent à l'entrée du camping, merci de respecter le tri sélectif afin de nous aider à diminuer le contenu de nos poubelles et préserver ainsi l'environnement, **COMME VOUS LE FAITES DEJA CHEZ VOUS.**

Les encombrants ne se déposent pas dans les containers mais en déchetterie, (voir en mairie ouverture le matin). Vous avez la possibilité de demander au responsable ou les mettre !

H-NUISANCES :

Toute personne provoquant des nuisances sonores (verbales, musicales ou autres pourra être priée de quitter les lieux sans délais et sans aucune indemnité ni remboursement) il en est de même en cas de non-respect du présent règlement intérieur. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. **Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible entre 22h00 et 8h00.**

I-LES VISITEURS : (à la journée)

Vous avez la possibilité de recevoir des visiteurs sous certaines conditions : **PREVENIR LA DIRECTION** à l'avance du jour et de l'heure d'arrivée de vos invités ainsi que leur nombre. Ils ne peuvent entrer qu'après accord d'un responsable du camping.

- **A leur arrivée** ils doivent se présenter à l'accueil et remplir quelques formalités, **régler la taxe visiteur pour la journée voir tarif en vigueur** (ils auront ainsi accès aux aires de jeux et équipement du camping comme la piscine, le terrain de pétanque...), il leur sera remis un bon de visite.

- **Les véhicules visiteurs stationnent à l'extérieur** où se trouvent des places gratuites.

- **Les visiteurs DEVRONT IMPERATIVEMENT QUITTER LES LIEUX AVANT 22h00 ou 23h00** (suivant la saison) heure de fermeture du camping. **AUCUN VISITEUR NE PEUT ARRIVER APRES 20H00** (il ne serait pas accepté).

TOUTE PERSONNE ENTRANT SANS SE PRESENTER, NE SERA RECONDUITE À L'EXTERIEUR DU CAMPING.

J-LES INVITES : (à la nuit)

Vous recevez des invités pour la nuit dans votre locatif ou espace camping ces derniers s'acquittent de la taxe PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (voir tableau des tarifs) ainsi que de la taxe de séjour (pour les + de 18 ans), il leur sera remis un bon d'invité.

- Le véhicule stationne à l'extérieur **OU** sur le parking payant prévu à cet effet à l'intérieur du camping.

- Vos invités pourront utiliser les équipements (piscine, aires de jeux, terrain pétanque.)

- Le départ se fait avant 11h00 le lendemain au-delà, une nouvelle taxe sera due.

Si vous les recevez dans un locatif résident, ils devront se servir des sanitaires de celui-ci, tout comme le propriétaire, les invités ne pourront pas être acceptés si le nombre de places disponibles dans le locatif est déjà atteint.

K-ACCUEIL :

Ouverture du bureau d'accueil 9h30 à 10h30 et de 16h à 17h30

SI LA CHARGE DE TRAVAIL LE PERMET, en dehors de ces horaires sur simple demande selon sa disponibilité un responsable vous renseignera. Le samedi est réservé aux départs le matin et aux arrivées l'après-midi.

L-FEUX ET BARBECUES :

Les FEUX OUVERTS NE SONT PAS AUTORISES en Ardèche par arrêté préfectoral (barbecue bois, charbon.) Seuls sont utilisables les grills électriques (maximum 700w) ou les barbecues au gaz (possibilité de louer ce dernier sur place à la nuit ou à la semaine).

LE PRESENT REGLEMENT INTERIEUR EST AFFICHE A L'ENTREE DU TERRAIN DE CAMPING ET AU BUREAU D'ACCUEIL. IL EST REMIS AU CLIENT A SA DEMANDE.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer, tout manquement entrainera l'exclusion immédiate et définitive sans aucune indemnisation de la part du camping.

Fait à Saint Remèze novembre 2015

La Direction

Lu et accepté

Le client